

RAMATUELLE



29 janvier 2013

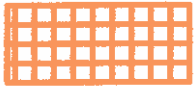
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle : 1 / 25 000

SCAN 25 © IGN 2009



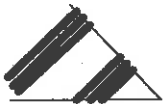
Ac1 Monuments historiques Inscrits



Ac2 Protection des Sites et Monuments naturels Classés



Ac2 Protection des Sites et Monuments naturels Inscrits



AR1 Postes Electrosémaphoriques les Amers et les Phares de la marine militaire



EL9 Passage des piétons sur le littoral



Int1 Voisinage des cimetières



PT1 Protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques



PT2 Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

VU et APPROUVE

Comme annexé à mon arrêté en date de ce jour.

Toulon, le 10 SEP. 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pierre GAUDIN

Important

Ce document constitue une synthèse des servitudes en vigueur.